



Après la crise de 2008-2009, dix années marquées par les baisses d'effectifs dans les entreprises pérennes

En 2017, l'emploi salarié marchand dans la région Grand Est reste inférieur à son niveau d'avant la récession de 2008-2009. Toutefois de nombreux emplois sont créés dans la région entre 2008 et 2017 : la diminution globale du niveau de l'emploi régional masque les flux d'emplois, à la hausse comme à la baisse, qui résultent des transformations du tissu productif.

Ces flux de créations et de suppressions d'emplois sont liés aux disparitions d'unités productives et aux créations de nouvelles, auxquelles contribuent fortement les petites entreprises. Mais ils proviennent majoritairement de l'évolution de la taille des établissements pérennes. En particulier, les suppressions d'emplois dans les établissements des plus grandes entreprises contribuent à la baisse de l'emploi régional de 2008 à 2017, largement due aux pertes d'emplois industriels. Le dynamisme relatif de l'emploi du secteur tertiaire est plutôt porté par les petites entreprises. Les effectifs salariés des établissements diminuent dans toutes les zones d'emploi, hormis celles de Strasbourg et Saint-Louis.

Thibaut Martini, Luc Naegele, Insee

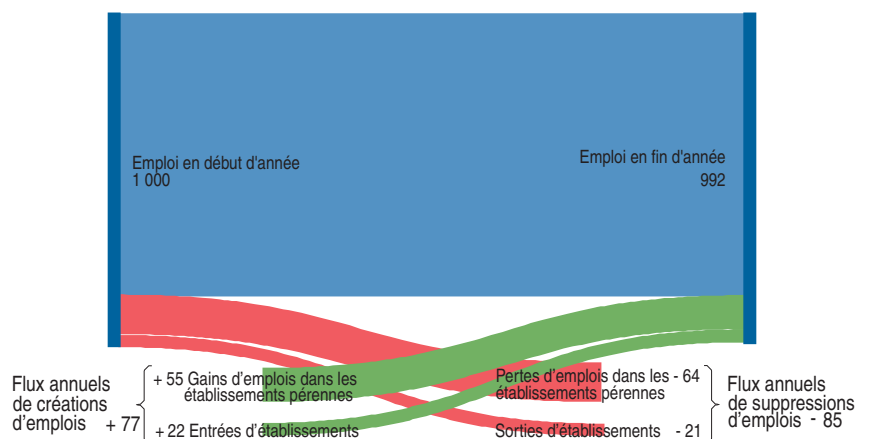
En 2017, presque dix ans après la récession de 2008-2009, les établissements des entreprises localisés dans la région Grand Est emploient un effectif salarié moindre qu'en 2008. La croissance de l'emploi entre 2015 et 2017 ne suffit pas à compenser les pertes antérieures. Cette diminution globale de l'emploi salarié marchand est le résultat de suppressions d'emplois plus importantes que les créations d'emplois sur l'ensemble de la période : tous les ans, pour 1 000 emplois en début d'année, il y a en moyenne 77 emplois créés pour 85 emplois détruits, soit une diminution annuelle moyenne de 8 emplois pour 1 000 (*figure 1*). La variation nette du niveau de l'emploi dissimule des flux d'emplois relativement importants dont la somme constitue la réallocation des emplois (*encadré 1*).

Les petites entreprises créent et suppriment de nombreux emplois

Les microentreprises contribuent fortement à la réallocation des emplois : dans la région Grand Est, le taux de

1 De 2008 à 2017, plus de suppressions que de créations d'emplois

Moyennes annuelles, pour 1 000 emplois en début d'année



Lecture : au cours de la période 2008-2017, pour 1 000 emplois en début d'année, les établissements qui s'installent dans la région Grand Est créent chaque année 22 emplois en moyenne et les établissements qui y cessent leur activité en suppriment 21 ; parmi les établissements déjà en activité l'année précédente, ceux dont les effectifs croissent gagnent 55 emplois en moyenne chaque année et ceux dont les effectifs se contractent en perdent 64. En somme, il y a donc chaque année en moyenne 77 emplois créés et 85 emplois détruits pour une diminution annuelle de 8 emplois pour 1 000.

Champ : Grand Est, entreprises non agricoles, hors micro-entrepreneurs.
Source : Insee, REE, Lifi, Clap, Flores.

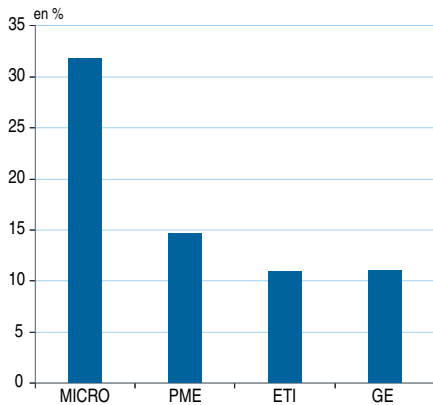
réallocation des microentreprises est trois fois plus élevé que celui des grandes entreprises (GE) et des entreprises de

taille intermédiaire (ETI) (*figure 2*), un écart du même ordre de grandeur que pour l'ensemble du territoire français.

Cela s'explique surtout par un renouvellement plus important : la plupart des créations et des disparitions d'établissements impliquent des microentreprises, si bien qu'entre 2008 et 2017 leur renouvellement

2 Les petites entreprises créent et suppriment relativement plus d'emplois que les plus grandes

Taux de réallocation annuel moyen de 2008 à 2017 (en %)



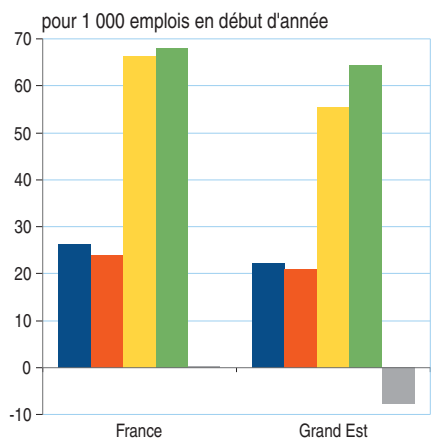
Lecture : chaque année en moyenne de 2008 à 2017, le taux de réallocation des emplois des microentreprises est de 32 % : pour 100 emplois salariés en début d'année dans les établissements des microentreprises, 32 emplois sont réalloués (créations + suppressions) du fait des entrées et sorties d'établissements et des hausses et baisses d'emploi dans les établissements pérennes.

Champ : Grand Est, entreprises non agricoles, hors micro-entrepreneurs.

Source : Insee, REE, Lifi, Clap, Flores.

3 Moins de suppressions mais surtout moins de créations d'emplois dans les établissements du Grand Est

Composantes de la variation de l'emploi, moyennes annuelles 2008-2017



Lecture : chaque année de 2008 à 2017 en France, pour 1 000 emplois en début d'année, les entrées d'établissements créent 26 emplois et les sorties en suppriment 24 ; l'effectif des établissements pérennes créateurs nets d'emplois augmente de 66 et l'effectif des établissements qui perdent des emplois diminue de 68. En somme, créations et suppressions se compensent : l'augmentation annuelle moyenne de l'emploi avoisine zéro.

Champ : France hors Mayotte, Grand Est, entreprises non agricoles, hors micro-entrepreneurs.

Source : Insee, REE, Lifi, Clap, Flores.

créé et supprime davantage d'emplois que celui des petites et moyennes entreprises (PME), des ETI et des GE réunies. Les microentreprises représentent pourtant une part minoritaire de l'emploi : 18 % des salariés dans le Grand Est en 2017.

Pour autant, la majorité des créations et des suppressions d'emplois provient non pas du renouvellement des entreprises, mais des hausses d'effectif dans les établissements pérennes qui gagnent des emplois au cours de l'année et des diminutions d'effectif dans les établissements pérennes qui en perdent. Ce phénomène est particulièrement marqué pour les établissements des GE, des ETI et des PME dont le renouvellement est moins fréquent que celui des microentreprises, et dont le poids dans l'emploi total est important : 82 % de l'emploi régional en 2017, dont 32 % pour les PME, les GE et ETI se partageant les 50 % restant. Ainsi la réallocation des emplois s'explique surtout par la variation de la taille des établissements pérennes.

Des suppressions nettes d'emplois plus importantes dans les GE et les ETI

L'étude de la différence entre emplois créés et emplois supprimés donne à voir des résultats plus contrastés. Dans l'ensemble de l'économie française, le renouvellement des établissements est source de créations nettes d'emplois — les nouveaux établissements créent plus d'emplois que les fermetures n'en détruisent ; c'est le contraire pour les établissements pérennes dont l'évolution est source de suppressions nettes — plus d'emplois supprimés que d'emplois créés (figure 3). Ce constat global s'explique par les évolutions observées dans les régions qui perdent des emplois entre 2008

et 2017 : Grand Est, Bourgogne-France-Comté, Normandie, Centre-Val de Loire et Hauts-de-France. Dans ces régions, l'effectif des établissements des GE qui détruisent des emplois diminue à un rythme plus rapide que dans les autres régions métropolitaines, exceptée l'Île-de-France où la réallocation des emplois est particulièrement importante, tandis que l'effectif des établissements des GE et des ETI créateurs nets d'emploi progresse à un rythme plus lent. Au contraire, dans les régions où l'emploi progresse — Occitanie, Île-de-France, Bretagne, Corse, Pays de la Loire — le renouvellement du tissu productif et l'évolution des établissements pérennes contribuent tous deux à la croissance de l'emploi. Les cinq régions métropolitaines où l'emploi se contracte, dont le Grand Est, se distinguent par un solde négatif des créations et des suppressions d'emploi pour toutes les catégories d'entreprises, y compris les plus petites qui sont créatrices nettes d'emploi dans toutes les autres régions. La baisse de l'emploi salarié marchand entre 2008 et 2017 dans le Grand Est résulte surtout du recul des effectifs des établissements pérennes des GE et des ETI (figure 4). La contribution négative des établissements des GE à l'évolution de l'emploi est observée dans toutes les régions, bien que le poids des GE progresse dans l'emploi régional, comme au niveau national ; parallèlement, le dynamisme des plus petites entreprises, souvent créatrices nettes d'emplois, s'accompagne d'une réduction de leur poids dans l'emploi total. Ce résultat en apparence paradoxal s'explique par le fait que la catégorie d'une entreprise peut changer, en particulier lorsque ses effectifs ou la structure de son capital évoluent (encadré 2).

Encadré 1 Mesurer les flux d'emplois dus à l'évolution du tissu productif

Les flux d'emplois étudiés ici sont le résultat de l'évolution des effectifs salariés des établissements d'une zone géographique d'une année à l'autre. L'emploi des établissements de la zone varie au cours d'une année : d'une part, parce que des établissements employeurs s'implantent dans la zone (entrées d'établissements), tandis que d'autres y cessent leur activité (sorties), et d'autre part, parce que, parmi les établissements dont l'existence est pérenne, l'effectif salarié peut augmenter dans certains (établissements créateurs nets d'emploi) et diminuer dans d'autres.

Les entrées d'établissements dans la zone sont pour l'essentiel des créations de nouveaux établissements, ainsi que des établissements en provenance d'une autre zone, des réouvertures après une fermeture temporaire ou des reprises pour lesquelles le lien entre reprenneur et cédant n'est pas identifié. Les hausses d'emplois dans les établissements créés l'année précédente sont aussi considérées comme liées aux entrées d'établissements. Les sorties sont des disparitions pour l'essentiel, des déménagements, des fermetures temporaires ou des cessions. Les établissements qui sont créés puis disparaissent au cours d'une année ne sont pas pris en compte. Les flux d'emplois dus à l'évolution du tissu productif peuvent être surestimés dans la

mesure où il arrive que la continuité de l'activité d'établissements ne soit pas détectée, générant alors des flux artificiels.

Variation nette et réallocation

La variation nette de l'emploi dépend du solde des flux d'emploi dus au renouvellement du tissu productif (emplois créés par les établissements entrants – emplois supprimés par les établissements sortants) et du solde de l'évolution de l'emploi des unités productives pérennes (gains dans les établissements créateurs nets d'emploi – pertes dans les établissements dont l'emploi diminue). La réallocation des emplois est la somme des flux d'emplois dus à l'évolution des pérennes et des flux dus aux créations et aux disparitions d'établissements.

Flux d'emplois et non flux de main-d'œuvre

Les flux d'emplois ne mesurent pas les flux de main-d'œuvre (de travailleurs). Par exemple, un départ en retraite immédiatement remplacé implique des flux de main-d'œuvre (départ d'un salarié, embauche d'un autre) mais pas de flux d'emplois (l'établissement garde le même effectif). Comme le suggère cet exemple, les flux de travailleurs dépassent nécessairement les flux d'emploi.

La forte contribution de l'industrie à la baisse de l'emploi

Entre 2008 et 2017, l'effectif des établissements industriels diminue, hors établissements qui changent de secteur, de 65 000 emplois, soit 128 000 créations d'emplois pour 193 000 suppressions. Près des deux tiers de ces suppressions proviennent des ETI et des PME.

Les pertes d'emploi des établissements pérennes des ETI implantées dans le Grand Est sont les plus importantes de l'ensemble des régions, avec un repli de l'emploi particulièrement marqué dans les unités productives sous contrôle étranger, qui comprennent la majorité des salariés des ETI industrielles grandestaises. Des suppressions nettes d'emplois ont également lieu dans les PME industrielles de l'ensemble du Grand Est, qui sont à l'origine de plus de la moitié des destructions d'emploi dues aux disparitions d'établissements.

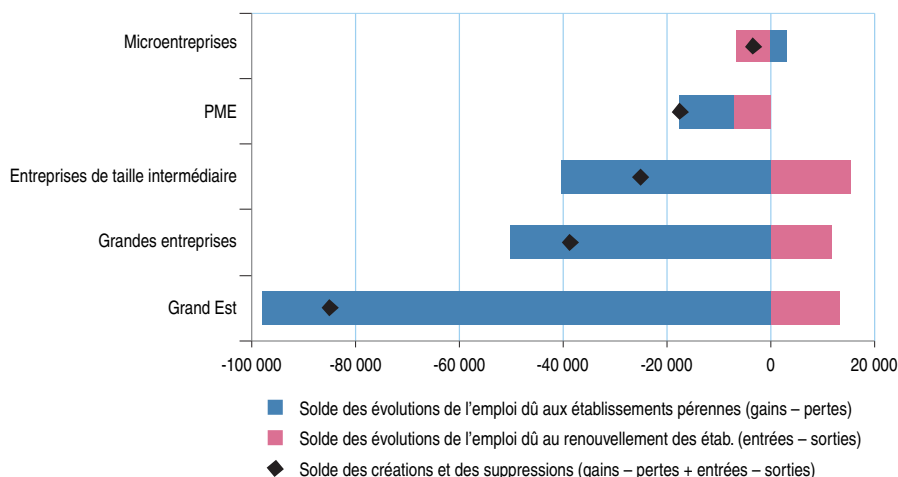
Si les suppressions d'emplois industriels l'emportent largement sur les créations, ces dernières témoignent du dynamisme de certaines activités. Par exemple, le secteur de la fabrication de matériels de transport détruit des emplois, mais de grandes entreprises comme Safran (aéronautique) dans la zone d'emploi de Strasbourg ou des PME comme Moustache Bikes (vélo électrique) dans la zone d'emploi d'Épinal sont créatrices nettes d'emplois.

Le dynamisme relatif des petites entreprises du secteur tertiaire

La croissance de l'emploi dans les services marchands compense, dans d'autres régions et en France entière, la tendance à la baisse des effectifs des établissements de l'industrie et de la construction entre 2008 et 2017. Mais ces activités tertiaires, dans l'ensemble, engendrent peu de créations nettes d'emplois dans le Grand Est. Le développement de l'emploi dans les services aux entreprises, le commerce, l'hébergement et la restauration, l'information et la communication est porté plutôt par les petites entreprises. Cette dynamique s'appuie à la fois sur le renouvellement des établissements et sur l'évolution des pérennes et elle est concentrée spatialement. Ainsi l'hébergement et la restauration se développent avant tout dans les zones d'emploi des villes les plus peuplées de la région et particulièrement les plus touristiques. Les établissements qui créent des emplois dans le secteur de l'information et de la communication se situent essentiellement dans les zones d'emploi de Strasbourg et de Metz ; à l'inverse, l'emploi de ce secteur recule dans les deux tiers des zones d'emploi de la région, y compris Mulhouse et Reims.

4 La diminution de l'emploi régional s'explique surtout par les suppressions nettes d'emploi dans les établissements pérennes des GE et des ETI

Solde des créations et des suppressions d'emplois, cumul des évolutions de 2008 à 2017



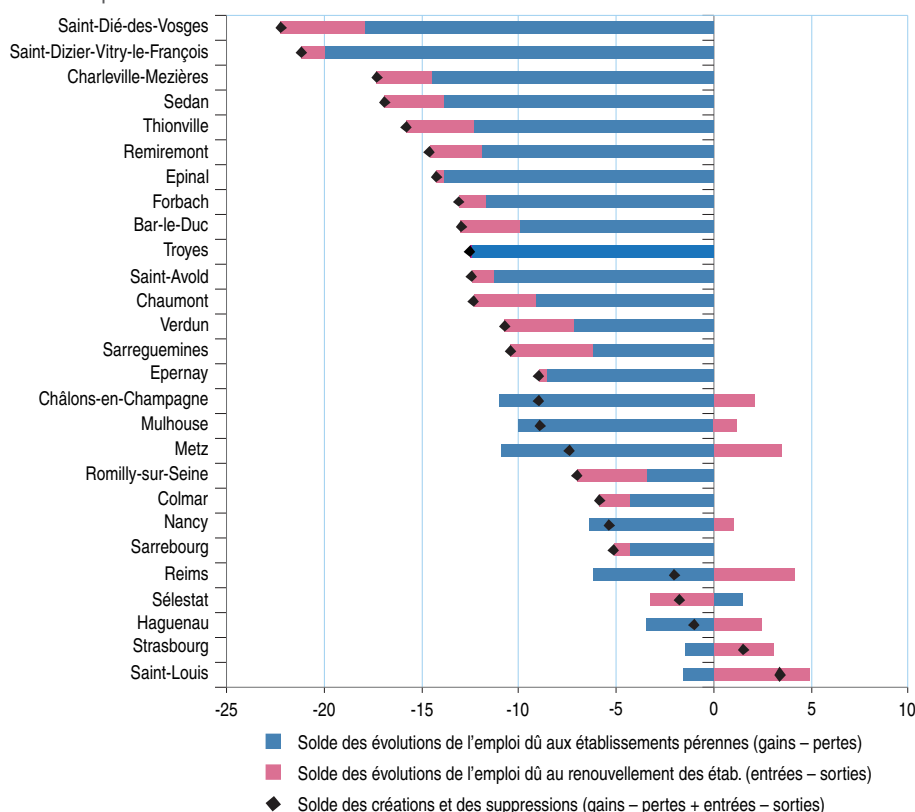
Lecture : de 2008 à 2017, le renouvellement des établissements des grandes entreprises génère 11 000 emplois supplémentaires, c'est-à-dire que les créations d'emplois dues à l'implantation d'établissements de grandes entreprises dans la région sont plus importantes que les suppressions dues aux fermetures d'établissements. En revanche, 50 000 emplois sont perdus dans les établissements pérennes d'une année sur l'autre, car les pertes d'emplois dans les établissements dont les effectifs diminuent sont plus importantes que les hausses d'emploi dans les établissements créateurs nets d'emploi. En somme, les établissements des grandes entreprises suppriment 39 000 emplois.

Champ : Grand Est, entreprises non agricoles, hors micro-entrepreneurs.

Source : Insee, REE, Lifi, Clap, Flores.

5 L'emploi salarié marchand en baisse dans la plupart des zones d'emploi de la région Grand Est

Solde des créations et des suppressions d'emplois, moyennes annuelles 2008-2017, pour 1 000 emplois en début d'année



Lecture : dans la zone d'emploi de Saint-Louis, de 2008 à 2017, pour 1 000 emplois en début d'année, le solde dû au renouvellement des établissements génère chaque année en moyenne cinq emplois, tandis que le solde dû à l'évolution des établissements pérennes en supprime deux. En somme, les établissements de la zone gagnent trois emplois pour mille chaque année en moyenne.

Champ : Grand Est, entreprises non agricoles, hors micro-entrepreneurs.

Source : Insee, REE, Lifi, Clap, Flores.

Contraction de l'emploi dans la plupart des territoires

Dans la plupart des zones d'emploi du Grand Est, la diminution de l'emploi provient à la fois du renouvellement des

établissements et de l'évolution des établissements pérennes (figure 5).

Toutefois, ce n'est pas le cas dans les cinq zones d'emploi les plus peuplées de la région, qui représentent plus de la moitié des emplois marchands (Strasbourg, Nancy,

Metz, Mulhouse, Reims). Les zones d'emploi de Metz et de Mulhouse concentrent toutefois un volume important de pertes d'emplois industriels, notamment dans les grands établissements des groupes PSA et Arcelor-Mittal. Seule la zone d'emploi de Strasbourg est créatrice nette d'emplois sur la période. Les fortes baisses d'effectifs

dans des établissements industriels (Ledvance, Punch Powerglide, Lilly...) sont en partie compensées par une croissance dans d'autres établissements (Safran, Herta, Millipore...), si bien qu'en somme, l'emploi des plus grandes entreprises implantées dans la zone diminue modestement. En revanche, les petites entreprises y

sont créatrices nettes d'emplois.

La zone d'emploi de Sélestat est la seule de la région où l'évolution des établissements pérennes génère une hausse de l'emploi, du fait de la présence du groupe Schmidt ainsi que d'autres ETI et PME qui créent de nombreux emplois. ■

Encadré 2

Les grandes entreprises suppriment des emplois, mais gagnent du poids dans l'économie : un résultat paradoxal ?

L'évolution de l'emploi par catégories d'entreprises est liée en partie aux changements de taille des entreprises. Ces changements impliquent des transferts d'emplois entre catégories qui ont un impact sur la variation de l'emploi des différentes catégories : si au cours d'une période, de nombreuses microentreprises créent des emplois et deviennent des PME, toutes choses étant égales par ailleurs, l'emploi peut diminuer dans les microentreprises et augmenter dans les PME. Les microentreprises peuvent donc être créatrices nettes d'emplois, alors que leur poids diminue dans l'économie.

Dans le Grand Est comme en France, les changements de catégories se traduisent par des transferts d'emplois

au bénéfice des plus grandes entreprises, si bien que la part de l'emploi dans les établissements des GE augmente entre 2008 et 2017, alors que ce sont ceux qui suppriment le plus d'emplois. Les flux d'emplois entre catégories s'expliquent par la croissance de l'emploi des unités productives mais aussi par des rachats et des fusions.

Comptabiliser les changements de catégorie

Quand une entreprise change de catégorie parce qu'elle a créé des emplois, à quelle catégorie faut-il attribuer l'augmentation de l'emploi ? Plusieurs conventions sont possibles. L'approche dynamique est retenue pour cette

étude. Elle consiste à répartir l'évolution de l'emploi en fonction des seuils définissant les catégories d'entreprises. Ainsi, si une microentreprise compte sept salariés en 2014 et devient une PME de quinze salariés en 2015, le seuil déterminant la limite entre microentreprise et PME étant de neuf salariés, alors deux créations d'emploi sont attribuées aux microentreprises et six aux PME. En revanche, si une microentreprise de sept salariés est rachetée par une PME, il n'y a ni créations, ni suppression d'emploi mais un flux de sept salariés des microentreprises vers les PME.

Voir compléments sur insee.fr

Définitions

Quatre **catégories d'entreprises** sont définies dans le décret d'application de la loi de modernisation de l'économie (décret n° 2008-1354) pour les besoins de l'analyse statistique et économique : les **petites et moyennes entreprises** dont les **microentreprises**, les **entreprises de taille intermédiaire**, et les **grandes entreprises**.

Les petites et moyennes entreprises (PME) sont celles qui, d'une part, occupent moins de 250 personnes, d'autre part, ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros. Parmi elles, les microentreprises occupent moins de 10 personnes et ont un chiffre d'affaires annuel ou un total de bilan n'excédant pas 2 millions d'euros.

Dans cette étude, les PME désignent les PME hors microentreprises.

Les entreprises de taille intermédiaire (ETI) sont des entreprises qui n'appartiennent pas à la catégorie des PME et qui, d'une part, occupent moins de 5 000 personnes, d'autre part, ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1 500 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 2 000 millions d'euros.

Les grandes entreprises (GE) sont des entreprises non classées dans les catégories précédentes.

Zones d'emploi : c'est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent. Le découpage a été actualisé en 2020 et se fonde sur les flux de déplacement domicile-travail des actifs observés lors du recensement de 2016.

Sources

Les données utilisées proviennent des données de démographie des établissements de 2008 à 2017 (stocks et transferts d'établissements, continuité économique...), enrichies de données sur l'emploi issues des sources Clap (2008 à 2015) et Flores (à partir de 2016), et des informations sur le contour des entreprises issues de la source Lifi (liaisons financières) pour calculer les catégories d'entreprises. Des travaux méthodologiques ont été réalisés pour traiter les ruptures de séries et pour gérer au mieux les continuités économiques qui ont affecté des grands groupes (la SNCF, la Poste...). L'objectif est d'avoir une

approche économique de la démographie des établissements en minimisant les effets administratifs.

Les données utilisées dans cette étude permettent d'obtenir des évolutions d'emploi au niveau des zones d'emploi, en disposant d'informations précises sur les établissements et leur entreprise. Des écarts peuvent apparaître avec les Estimations d'emplois localisés, source de référence sur l'emploi et ses évolutions. Ils s'expliquent par des différences de champ, notamment par la prise en compte des intérimaires dans les Estimations d'emplois.

Insee du Grand Est

Cité Administrative Gaujot
14 rue du Maréchal Juin
CS 50016
67084 Strasbourg Cedex

Directeur de la publication

Yves Calderini

Rédaction en chef

Laurence Luong

ISSN 2492-4547

© Insee 2021

Pour en savoir plus

- Bacheré H. et Mirouse B., « Une dynamique d'emploi spécifique dans les grandes entreprises », *Insee Première* n° 1839, février 2021.
- Hild F. et Steinmetz F., « PME et ETI à l'origine de la croissance des grandes entreprises en Occitanie », *Insee Analyses Occitanie* n° 103, février 2021.
- Bacheré H., « Une forte proportion des emplois créés entre 2009 et 2015 sont portés par les entreprises de taille intermédiaire », *Insee Références* – Les entreprises en France, novembre 2017.

